



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
GÉNÉRALE

FCCC/SBI/2006/17
21 août 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE

Vingt-cinquième session

Nairobi, 6-14 novembre 2006

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Article 6 de la Convention

**Rapport de synthèse sur les ateliers régionaux concernant
l'article 6 de la Convention**

Note du secrétariat

Résumé

Depuis l'adoption du programme de travail quinquennal de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention (décision 11/CP.8), quatre ateliers régionaux ont été organisés pour échanger des données d'expérience et continuer à développer et mettre en œuvre des activités en matière d'éducation et de communication sur les changements climatiques. Le présent document offre une synthèse des enseignements tirés et des possibilités qui ont été débattues pendant ces réunions et expose les éléments éventuels d'une nouvelle approche stratégique qui a pris corps pendant les ateliers et qui renforcerait le cadre actuellement fourni par le programme de travail de New Delhi.

En 2007, il sera procédé au bilan complet du programme de travail de New Delhi et les Parties réfléchiront aux meilleurs moyens d'encourager l'exécution des activités d'éducation et de communication sur les changements climatiques aux niveaux national et régional. Le présent document indique les améliorations qui pourraient être apportées au centre d'échange d'informations sur les réseaux d'information (CC:iNet) sur la base des communications soumises par les Parties et examine les mesures envisageables en vue du bilan complet. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre voudra peut-être prendre note des conclusions de l'analyse et des questions clés recensées dans ce document et inviter les Parties à étudier et commenter l'approche proposée dans le cadre de l'examen du programme de travail de New Delhi.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. INTRODUCTION	1 – 11	3
A. Mandat.....	1	3
B. Rappel des faits.....	2 – 5	3
C. Objet de la note.....	6 – 10	3
D. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre	11	4
II. QUESTIONS ET THÈMES COMMUNS	12 – 28	4
A. Aperçu général.....	12 – 16	4
B. Sensibilisation du public.....	17 – 19	5
C. Éducation et formation	20 – 24	6
D. Participation du public et accès du public à l'information	25 – 26	7
E. Coopération internationale	27 – 28	7
III. ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET PERSPECTIVES.....	29 – 39	8
A. Cadre institutionnel et développement des capacités	29 – 32	8
B. Domaines prioritaires et publics visés	33 – 39	9
IV. OBSERVATIONS FINALES ET QUESTIONS À EXAMINER À L'AVENIR.....	40 – 53	10
A. Questions qui se font jour.....	40 – 44	10
B. Approche stratégique envisageable	45 – 48	11
C. Les prochaines étapes	49 – 53	12

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa vingt-troisième session, l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a demandé au secrétariat d'établir un rapport de synthèse, fondé sur les rapports des ateliers régionaux, pour mettre en relief les questions et les thèmes communs en tant que moyen de faire plus largement connaître les résultats des ateliers, pour qu'il l'examine à sa vingt-cinquième session.

B. Rappel des faits

2. La Conférence des Parties, par sa décision 11/CP.8, a adopté le programme de travail quinquennal de New Delhi relatif à l'article 6 de la Convention. Le programme de travail indique le champ couvert par les activités découlant de l'article 6 et il constitue la base de ces dernières, en présentant une liste non exhaustive d'activités que les Parties pourraient entreprendre, en tenant compte de leurs situations et priorités nationales.

3. La Conférence des Parties, par sa décision 7/CP.10, a réaffirmé que les ateliers régionaux, sous-régionaux et nationaux offrent un cadre des plus utiles pour échanger des données d'expérience et les enseignements à retenir et pourraient contribuer au développement et à la mise en œuvre du programme de travail de New Delhi relatif à l'article 6.

4. À ce jour, quatre ateliers régionaux se sont tenus, à savoir:

- a) L'atelier régional européen¹ qui s'est tenu au Grand-Hornu (Belgique), du 6 au 8 mai 2003;
- b) L'atelier régional africain² qui s'est tenu à Banjul (Gambie), du 28 au 30 janvier 2004;
- c) L'atelier dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes³ qui s'est tenu à Montevideo (Uruguay), du 30 mars au 1^{er} avril 2005;
- d) L'atelier dans la région de l'Asie et du Pacifique⁴ qui s'est tenu à Yokohama (Japon), du 13 au 15 septembre 2005.

5. Les préparatifs d'un atelier consacré aux besoins particuliers des petits États insulaires en développement sont toujours en cours, sous réserve des ressources disponibles. Il convient de noter, cependant, que les problèmes et les préoccupations de ces États ont été examinés pendant les deux derniers ateliers.

C. Objet de la note

6. Le présent rapport est une synthèse des résultats, des questions et thèmes communs des ateliers régionaux susmentionnés, tels qu'ils sont présentés dans leurs rapports respectifs, et des diverses présentations faites au cours des ateliers qui sont affichées sur le site Web de la FCCC⁵. Des consultations

¹ Rapport publié sous la cote FCCC/SBI/2003/10.

² Rapport publié sous la cote FCCC/SBI/2004/7.

³ Rapport publié sous la cote FCCC/SBI/2005/14.

⁴ Rapport publié sous la cote FCCC/SBI/2005/21.

⁵ http://unfccc.int/cooperation_and_support/education_and_outreach/items/3143.php.

avec des collègues du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) ont également été organisées pour passer en revue les résultats des enquêtes que le PNUE avait menées au moyen d'un questionnaire en prévision des trois derniers ateliers.

7. En outre, le rapport présente brièvement les points essentiels soulevés par les Parties dans leurs vues sur l'avancement du prototype de centre d'échange d'informations sur les réseaux d'information (CC:iNet), qui figurent dans le document FCCC/SBI/2006/Misc.15.

8. Cette synthèse a également été établie en vue de contribuer à l'examen de l'état de la mise en œuvre de l'article 6 de la Convention et, en particulier, de faire progresser les travaux sur l'évaluation des besoins et l'identification des priorités dans le cadre de l'examen du programme de travail.

9. Pour plus de commodité, les séminaires régionaux sont désignés dans cette synthèse par les sigles suivants: ER pour l'atelier régional européen; AFR pour l'atelier régional africain; LAC pour l'atelier dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes; et A & P pour l'atelier dans la région de l'Asie et du Pacifique.

10. Des exemples d'expériences nationales échangées pendant les ateliers sont présentés dans les encadrés.

D. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

11. Le SBI voudra peut-être prendre note des conclusions de l'analyse et des questions clés recensées dans le présent document et inviter les Parties à étudier et commenter l'approche proposée dans le cadre de l'examen du programme de travail de New Delhi.

II. Questions et thèmes communs

A. Aperçu général

12. Les participants à tous les ateliers se sont accordés à reconnaître que de multiples activités relatives à l'article 6 de la Convention sont actuellement mises en œuvre par les gouvernements, les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales (ONG) dans les régions, bien que généralement elles ne soient pas officiellement rattachées au programme de travail de New Delhi. Néanmoins, les participants ont reconnu que le degré de mise en œuvre varie considérablement selon les pays (A & P) et certaines régions, en particulier l'Afrique, sont moins avancées que d'autres.

13. Les enquêtes menées avant les ateliers dans trois régions (AFR, LAC, A & P) ont montré que la sensibilisation du public était classée au premier rang des priorités parmi les éléments de l'article 6, devant l'éducation et la formation (AFR), l'éducation et la participation du public (LAC) et la formation et l'éducation (A & P).

14. Souvent, il n'existe pas de politiques spécifiques visant l'article 6 et de nombreuses activités concernant l'éducation et la communication sur les changements climatiques sont actuellement mises en œuvre dans le cadre d'autres projets nationaux portant sur l'environnement et le développement durable (toutes les régions). De même, certains programmes contiennent des éléments qui pourraient être considérés comme relevant de l'article 6, comme les communications nationales et d'autres activités habilitantes et la préparation d'activités au titre du mécanisme de développement propre (MDP) (A & P, LAC).

15. Dans toutes les régions, il a été reconnu que la mise en place d'un comité/cellule/bureau national est le point de départ de toute activité visant à faire face aux problèmes liés aux changements climatiques

et quelques régions ont fait état de l'existence d'un comité de ce genre (LAC, A & P). Mais l'absence de structures institutionnelles spécifiques pour la mise en œuvre des activités en matière d'éducation et de communication ainsi que la résistance opposée par l'administration et les difficultés de coordination peuvent entraver l'utilisation rationnelle de ressources nationales peu abondantes et la mise en œuvre dans les délais voulus de ces activités (AFR, LAC).

16. Les obstacles qui peuvent compromettre les efforts d'éducation et de communication sur les changements climatiques sont, entre autres: les taux élevés d'analphabétisme (AFR), le manque de continuité des politiques lorsqu'un pays change de gouvernement (LAC); l'existence au niveau national de priorités concurrentes et l'absence de soutien politique (AFR, A & P); le manque d'activités et de projets consacrés à l'adaptation et à l'atténuation des effets, dans lesquels on pourrait incorporer des activités d'éducation et de sensibilisation (LAC); et le manque ou l'insuffisance de ressources financières, techniques et humaines (toutes les régions).

Les Philippines

Projets qui ont aidé à mener des actions pour mieux sensibiliser et éduquer le public

a) Activité habilitante sur les changements climatiques. Ce projet, financé par le Fonds mondial pour l'environnement, a facilité l'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre de 1994.

b) Renforcement des capacités au titre du mécanisme de développement propre (CD4CDM; www.cd4cdm.org). Ce projet, qui bénéficie du soutien du Gouvernement néerlandais et est exécuté par le Programme des Nations Unies pour l'environnement-Riso, a pour objet de susciter une prise de conscience dans tous les secteurs des possibilités qu'offre le MDP et à développer les capacités institutionnelles et humaines nécessaires pour pouvoir formuler et mettre en œuvre des projets au titre de ce dernier.

c) Renforcement intégré des capacités aux fins de la participation au MDP, qui est un programme de l'Institute for Global Environment Strategies.

d) Initiatives de renforcement des capacités aux fins de la participation au MDP de la New Energy and Industrial Technology Development Organization du Japon.

B. Sensibilisation du public

17. Les participants à tous les ateliers ont insisté sur l'importance qu'ils attachaient à l'élaboration de stratégies de sensibilisation du public qui s'inscrivent dans la durée afin de mobiliser toutes les parties prenantes. Une préoccupation particulière qui a été exprimée lors de l'atelier régional africain porte sur le point de savoir comment assurer la durabilité des programmes. Cette préoccupation était partagée par les participants aux autres ateliers régionaux; ainsi, à l'atelier européen, il a été reconnu qu'il reste difficile d'entretenir l'intérêt suscité dans le public et à l'atelier dans la région Asie-Pacifique, les participants ont déploré le manque de continuité des programmes de sensibilisation entrepris.

18. Les participants ont reconnu qu'il est souvent difficile de communiquer au public des informations sur les connaissances scientifiques acquises dans le domaine des changements climatiques en raison de leur caractère très technique. Si l'on a généralement recours à l'anglais pour informer les décideurs, il conviendrait d'utiliser la langue et les dialectes locaux pour sensibiliser le grand public et les populations locales aux changements climatiques, et leur faire passer des messages qui les incitent à agir (A & P).

19. Les participants à certains ateliers (ER, AFR) ont souligné combien il est difficile de mesurer les effets réels des activités.

C. Éducation et formation

20. Il a été reconnu que l'éducation est le principal moyen de garantir le développement durable de nos sociétés à l'avenir (AFR, LAC). L'éducation formelle comme l'éducation informelle ont été au cœur des débats pendant les ateliers et elles ont été jugées aussi importantes l'une que l'autre.

21. Les participants à tous les ateliers ont reconnu que le problème des changements climatiques n'est pas suffisamment intégré dans les programmes d'enseignement et que dans l'enseignement formel, les changements climatiques sont le plus souvent envisagés sous l'angle plus large de la protection de l'environnement et du développement durable (AFR, A & P) et au travers de plusieurs disciplines à la fois afin de maximiser l'impact de l'enseignement (ER). L'action dans l'enseignement formel s'articule généralement autour de deux axes et elle est subordonnée aux ressources disponibles: conception et mise en place d'un cadre bien adapté permettant de mieux intégrer le problème des changements climatiques dans les programmes d'enseignement; et définition des besoins et conception d'outils permettant de faciliter la mise en place de ce cadre.

22. La plupart des Parties dans toutes les régions ont élaboré des programmes d'enseignement périscolaires ou informels. Les programmes de ce type sont généralement élaborés et mis en œuvre par les pouvoirs publics en coopération avec d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales. Dans le cadre scolaire, indépendamment du programme officiel, les possibilités d'initier les élèves à la problématique des changements climatiques sont nombreuses. Par exemple, certains établissements de l'enseignement primaire et secondaire organisent des concours (AFR). La télévision et les cours en ligne sont des moyens efficaces de contribuer à l'application de l'article 6 et ont été présentés comme des médias utiles permettant d'atteindre un vaste public (LAC).

23. Dans toutes les régions, les Parties ont mis en place des programmes de formation et de sensibilisation aux changements climatiques en relation avec le processus d'établissement des communications nationales (A & P, AFR). Parmi les exemples de formation on peut citer l'organisation d'ateliers sur la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques à l'intention des agents de l'administration publique et d'autres institutions et la participation à ces ateliers, ainsi que l'organisation d'ateliers participatifs pour sensibiliser les parties prenantes (AFR), la formation en ligne – en particulier pour le MDP – et la réalisation de CD-ROM (ER, LAC).

24. De nombreux pays ont beaucoup de mal à retenir leur main-d'œuvre qualifiée. Pour résoudre ce problème, il faut développer l'éducation et la formation afin de parvenir à long terme à former plus de citoyens (A & P). Dans certains pays, le renouvellement rapide des responsables de l'action publique oblige à former régulièrement de nouveaux fonctionnaires (AFR). Dans ce contexte, il faut encourager l'élaboration de modules de formation spécialisée concernant les gaz à effet de serre, la vulnérabilité et les mesures d'adaptation, les évaluations de l'atténuation et les évaluations des besoins en matière de technologie (AFR).

Tadjikistan**Améliorer l'éducation et la formation de spécialistes à la problématique des changements climatiques**

Le système éducatif du Tadjikistan se compose d'établissements dispensant un enseignement du niveau préscolaire aux niveaux secondaire et universitaire. Il existe également des centres d'études de troisième cycle préparant au mastère et au doctorat. Pour améliorer l'éducation et la sensibilisation du public dans le domaine de l'écologie, le «Programme national d'éducation et de sensibilisation du public dans le domaine de l'écologie de la République du Tadjikistan jusqu'en 2010» a été lancé en 1996. Les programmes scolaires des établissements d'enseignement polyvalents comprennent l'acquisition de connaissances rudimentaires sur le système climatique et ses interactions avec les êtres humains et les ressources naturelles. Dans les programmes du secondaire, un enseignement est dispensé sur l'écologie et la protection de l'environnement et, parmi les matières spécifiques enseignées, figurent les études sur le climat, la météorologie, la glaciologie, l'hydrologie, la météorologie agricole, l'écologie des transports, etc.

Une série d'ateliers nationaux organisés avec la participation des pouvoirs publics, de scientifiques, de médias et d'organismes pédagogiques a été consacrée aux aspects suivants de la problématique des changements climatiques: fondements scientifiques, émissions de gaz à effet de serre, adaptation et atténuation. Ces ateliers ont fait prendre conscience de l'importance de la problématique des changements climatiques. Grâce aux formations offertes aux experts gouvernementaux sur les différents aspects de la FCCC, ces derniers ont pu améliorer leurs compétences dans des domaines tels que l'élaboration des politiques, la promotion de la sensibilisation du public et la participation des communautés à la mise en œuvre des mesures de riposte.

D. Participation du public et accès du public à l'information

25. Dans toutes les régions, il semble désormais que la participation du public et son accès à l'information ne cessent d'être encouragés. Les gouvernements collaborent de plus en plus avec diverses parties prenantes, notamment les milieux d'affaires et industriels, les ONG, les groupes à risque, les éducateurs, les médias, l'église et d'autres acteurs, pour promouvoir une meilleure compréhension des changements climatiques. Les moyens électroniques, tels que les sites Web, contribuent largement à faciliter l'accès à l'information.

26. Des facteurs limitent, dans la pratique, les communications, depuis la lenteur des services Internet jusqu'à la fragilité des réseaux d'information en passant par la diffusion restreinte des journaux ou l'insuffisance des informations disponibles dans les langues locales (AFR, A & P). Pour assurer la participation du public à la prise de décisions concernant les changements climatiques et l'accès de celui-ci à l'information, il importe de veiller à ce que les bibliothèques et les instituts pédagogiques soient en mesure de proposer, les premières, au grand public, et les seconds, aux établissements d'enseignement primaire et secondaire, toute une gamme de documents sur les changements climatiques, en anglais et dans les langues locales.

E. Coopération internationale

27. Il a été fait état pendant les ateliers de diverses formes de coopération internationale (par exemple, partage de données d'expérience, échange de personnel ou d'experts, activités conjointes, fourniture d'un soutien financier et technique), instaurées à divers niveaux, du niveau bilatéral au niveau régional, en fonction des besoins et de la situation. Les ONG et les organisations intergouvernementales internationales et régionales appuient de plus en plus les efforts de mise en œuvre d'activités en matière

d'éducation et de communication, dans le cadre de leurs programmes ordinaires et en apportant un soutien financier et technique. Parmi les obstacles à cette coopération régionale, on relève les clivages linguistiques au sein des régions, le fait que les pays n'ont pas les mêmes priorités ni les mêmes capacités ainsi que l'absence de réseaux et le peu de ressources disponibles pour ces activités (AFR, ER).

28. Le soutien financier et technique des institutions internationales contribue de façon appréciable à la mise en œuvre des activités en matière d'éducation et de communication, mais les besoins non satisfaits restent nombreux. En particulier, il a été reconnu que le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) et ses agents d'exécution doivent introduire plus de transparence et adopter une approche concertée dans le financement des activités visées à l'article 6, notamment pour l'établissement des communications nationales (A & P, LAC).

Centre régional Agrhymet

<http://www.agrhymet.ne/eng/index.html>

L'institut régional relevant du Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse au Sahel se compose de neuf États membres. Il est spécialisé dans les sciences et techniques appliquées au développement agricole, au développement rural et à la gestion des ressources naturelles. Les principaux objectifs du centre sont de contribuer à la sécurité alimentaire et à l'augmentation de la production agricole dans les États membres et d'améliorer la gestion des ressources naturelles dans la région du Sahel. Pour atteindre ces objectifs, il propose des activités de formation et d'information aux acteurs et partenaires du développement dans tous les domaines de l'agroécologie (agroclimatologie, hydrologie, protection des cultures).

III. Enseignements tirés et perspectives

A. Cadre institutionnel et développement des capacités

29. De nombreux pays de la région ne disposent pas de structures institutionnelles propices à l'application de l'article 6. Pour assurer la meilleure utilisation possible de ressources nationales peu abondantes et la participation de tous les acteurs à la mise en œuvre, il faudra améliorer le cadre institutionnel. Si, dans certains cas, l'existence d'un comité des changements climatiques peut contribuer à la mise en place et au soutien des activités visées à l'article 6, la création d'un service exclusivement chargé de l'information est un moyen plus sûr pour faire en sorte que ces activités sont coordonnées et entreprises sans retard au titre de l'article 6 (AFR). Il est recommandé, au minimum, de désigner un point de contact national pour les activités visées à l'article 6 (A & P, ER).

30. Dans toutes les régions, les Parties ont souligné l'importance de mettre en place des partenariats (avec d'autres ministères, les médias, les milieux d'affaires et industriels et les organisations de la société civile) ainsi que des réseaux en vue de l'exécution des activités en matière d'éducation et de communication (AFR, A & P, ER). En particulier, elles ont mis l'accent sur le rôle clef qui revient aux autorités locales et aux ONG pour promouvoir l'accès du public à l'information et sa participation. Dans ce contexte, il a été suggéré que des ressources suffisantes devaient être mises à la disposition des ONG pour appuyer leurs activités et réseaux, de même qu'aux autorités nationales chargées de la diffusion de l'information (ER).

31. Les participants à tous les ateliers ont également insisté sur l'importance des synergies entre les conventions sur l'environnement en matière d'éducation et de communication, ainsi que des synergies entre les programmes régionaux ayant les mêmes objectifs (LAC, ER).

32. Le processus d'établissement des communications nationales a été décrit comme un élément important pour le renforcement des activités en matière d'éducation et de communication et une occasion importante pour les pays de présenter leurs besoins et de faire le point de l'exécution des activités (LAC).

Trinité-et-Tobago

Le rôle de l'Autorité chargée de la gestion de l'environnement (EMA) dans l'éducation relative aux changements climatiques

<http://www.ema.co.tt/>

L'EMA est un organisme officiel qui a été créé par le Gouvernement trinidadien pour faire face aux problèmes environnementaux du pays. Elle a été créée en vertu de la loi n° 3 sur la gestion de l'environnement de juin 1995 et elle a pour mission d'informer le public sur les problèmes environnementaux du pays par le biais de ses programmes de sensibilisation. Conformément à son plan stratégique pour 2003-2008, l'EMA s'est engagée à concevoir et mettre en œuvre, dans le cadre de ses activités éducatives en cours, des programmes de sensibilisation pour informer le public sur les effets néfastes pour la santé et l'environnement de diverses activités industrielles et les actions qui peuvent être entreprises dans le cadre juridique pour réduire ces effets néfastes. La diffusion de ces programmes sera assurée par les médias et dans le cadre de réunions des communautés et des associations professionnelles.

B. Domaines prioritaires et publics visés

33. Les mesures prioritaires destinées à appuyer l'exécution d'activités en matière d'éducation sont, entre autres, l'établissement de programmes d'études; l'élaboration et la publication d'ouvrages éducatifs à l'usage des enseignants ou des étudiants sur les changements climatiques et la mise en place de réseaux d'information et de centres d'éducation.

34. L'évaluation de la vulnérabilité est l'aspect de la problématique des changements climatiques sur lequel la formation est axée en priorité dans la plupart des régions (AFR, A & P, LAC), suivie de l'adaptation, de l'inventaire des gaz à effet de serre, de la recherche et de l'observation systématique, et enfin du MDP.

35. Les Parties ont reconnu l'importance de définir des buts mesurables et des objectifs précis au moment de la conception des campagnes nationales de sensibilisation.

36. Le centre CC:iNet mis en place par le secrétariat a été reconnu par les Parties comme un outil important pour encourager l'application de l'article 6. Le centre d'échange d'informations a pour mission de faciliter l'échange d'informations sur les initiatives, les programmes et les compétences spécialisées en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation du public et il répond directement aux besoins des Parties en aidant les gouvernements, les organisations et les citoyens à accéder rapidement et directement aux informations pertinentes. Il faut continuer à développer le centre pour le rendre plus fonctionnel et convivial.

37. Les principaux groupes visés sont les responsables de l'élaboration des politiques au sein des ministères et du parlement, puis le grand public, en particulier la jeunesse (AFR, A & P, LAC). Il faut toucher en priorité les responsables de l'action publique car les fonctionnaires qui s'occupent des programmes nationaux relatifs aux changements climatiques considèrent souvent que leurs collègues des autres ministères ne sont pas totalement impliqués ou vraiment intéressés. Les changements climatiques étant un problème intersectoriel, ceux chargés d'y faire face ont besoin de l'engagement actif de leurs collègues pour concevoir des politiques efficaces. La nécessité d'utiliser les langues et les dialectes locaux pour sensibiliser ces groupes a été soulignée au cours de tous les ateliers.

38. Les médias ont été considérés comme un relais essentiel pour atteindre le public et les principales parties prenantes et il a été reconnu qu'ils peuvent se heurter à de graves difficultés (AFR). L'organisation de séances d'information et de séminaires sur les changements climatiques, dans le but de rapprocher responsables gouvernementaux et journalistes et de tenir ces derniers informés, pourrait être un moyen de mieux faire connaître la question des changements climatiques dans de nombreux pays (AFR, ER, LAC).

39. L'importance du clergé ainsi que le rôle de femmes ont été soulignés dans de nombreuses régions (AFR, LAC) et il faudrait s'attacher à dispenser à ces groupes une formation dans le domaine de l'environnement en général, afin qu'ils puissent réellement sensibiliser le grand public et les jeunes aux conséquences des changements climatiques et aux risques associés.

IV. Observations finales et questions à examiner à l'avenir

A. Questions qui se font jour

40. Toutes les régions ont pris des initiatives en vue de l'exécution d'activités en matière d'éducation, de formation et de sensibilisation du public aux changements climatiques, reconnaissant que la création d'un comité national des changements climatiques était la condition préalable à toute activité tendant à répondre de manière efficace aux problèmes posés par les changements climatiques. Certaines régions, et certains pays au sein des régions, savent mieux que les autres surmonter les obstacles qui entravent l'élaboration et la mise en œuvre de programmes et d'activités. Mais tous ont à cœur d'élaborer des stratégies viables qui s'inscrivent dans la durée en matière d'éducation et de communication sur les changements climatiques afin de mobiliser toutes les parties prenantes, de préférence en les intégrant dans leurs plans et stratégies de développement national d'ensemble.

41. Une préoccupation récurrente est l'absence de soutien financier. Les participants aux ateliers sont convenus d'étudier diverses possibilités pour utiliser au mieux les ressources disponibles, mais ils ont aussi reconnu qu'il n'existe pas de dispositif spécial de financement des activités au titre de l'article 6 de la Convention et ils ont demandé au FEM et à d'autres donateurs potentiels d'envisager d'accorder des ressources financières plus importantes pour la communication sur les changements climatiques.

42. Le manque de compétences techniques et spécialisées est un autre obstacle important à la bonne mise en œuvre des activités de communication sur les changements climatiques mis en lumière par toutes les régions. Les Parties ont appelé les organismes des Nations Unies et les autres organisations intergouvernementales à jouer un rôle plus actif pour faciliter la mise en œuvre continue des activités de communication et identifier des méthodes homogènes pour lancer des activités aux niveaux national, sous-régional et régional.

43. Les Parties ont souligné qu'il était nécessaire d'identifier et de mobiliser les ressources nationales et régionales existantes et ont suggéré que priorité pourrait être donnée dans la mise en œuvre des activités relatives à l'article 6 au renforcement de la coopération régionale. La coopération régionale peut présenter un certain nombre d'avantages, notamment des frais de fonctionnement réduits, une utilisation plus rationnelle des ressources et l'accès à une assistance technique et aux services d'experts. Néanmoins, la coopération régionale peut venir compléter l'action entreprise au niveau national mais ne peut la remplacer. Étant donné l'hétérogénéité de la région, il faut tenir compte dans la mise en œuvre d'une stratégie régionale des objectifs communs des Parties, mais aussi de la disparité de leurs capacités, eu égard à leurs priorités en matière de développement durable.

44. Une stratégie de coopération régionale tendrait d'une manière générale à aider les gouvernements et les communautés au sein des régions à identifier les possibilités au niveau local et à développer leur capacité à saisir et exploiter ces possibilités. Il s'agit davantage d'utiliser les avantages concurrentiels

locaux, en tirant le meilleur parti possible des ressources et des compétences disponibles, que d'offrir un moyen pour opérer des transferts des régions prospères vers des régions qui le sont moins.

B. Approche stratégique envisageable

45. Il a été reconnu que le programme de travail de New Delhi est un moyen d'attirer l'attention des Parties sur les avantages de la communication sur les changements climatiques et de les guider dans l'exécution d'activités connexes au niveau national, mais il a été formulé en termes très généraux et n'a pas fixé d'objectifs et d'échéances précis au niveau national, pas plus qu'il ne fournit d'éléments concrets pour faciliter la coopération régionale.

46. Le bilan du programme quinquennal doit être effectué en 2007⁶ et, dans ce contexte, les Parties voudront peut-être réfléchir à leurs réalisations et également définir un cadre amélioré pour encourager les efforts au niveau national ainsi que pour renforcer la coopération régionale. Si l'on se fonde sur l'expérience acquise pendant les ateliers régionaux, on pourrait partir des éléments présentés ci-après pour élaborer un tel cadre.

1. Encourager les efforts des pays

47. La formulation d'un objectif clair, par exemple l'élaboration et la mise en œuvre d'un «plan en matière d'éducation et de communication sur les changements climatiques», pourrait être la base de l'élaboration d'un cadre amélioré pour encourager les efforts au niveau national. Ce plan pourrait, entre autres:

a) S'articuler autour des trois éléments de l'article 6, à savoir éducation, formation et sensibilisation du public, et encourager le passage d'activités ponctuelles à des programmes systématiques de communication sur les changements climatiques au niveau national. À chaque élément devraient correspondre un objectif précis, des propositions d'activités, des objectifs et des acteurs;

b) Axer les activités proposées sur les besoins spécifiques de divers groupes de population (jeunes, milieux d'affaires, médias, décideurs, etc.);

c) Fixer des échéances pour la mise en œuvre des activités proposées et la réalisation des objectifs;

d) Créer des correspondances et des synergies avec les programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation du public d'autres accords multilatéraux sur l'environnement importants qui peuvent décupler les effets des mesures prises et déboucher sur des résultats plus complets.

2. Renforcer la coopération régionale

48. La stratégie régionale élaborée pourrait porter sur les six éléments de l'article 6 ou bien être axée sur un élément particulier, en fonction des priorités et des capacités d'une région. La mise en œuvre d'une stratégie régionale exigerait une collaboration active des gouvernements avec les institutions nationales et régionales, de même qu'avec les ONG, et nécessiterait, entre autres:

a) Le renforcement d'institutions régionales et locales établies et renommées, ainsi que de centres d'excellence régionaux et locaux disposant d'un avantage comparatif dans les domaines

⁶ Décision 11/CP.8. par. 2.

spécifiques de l'éducation, de la formulation et de la sensibilisation du public en vue de désigner des organismes chefs de file dans les domaines précis relevant de l'article 6;

b) Le resserrement de la collaboration et le lancement de projets à l'échelle sous-régionale et régionale sur des éléments précis de l'article 6;

c) L'élaboration ou l'identification et l'application de méthodes communes pour entreprendre des activités de communication ainsi que la formulation de stratégies de communication communes, de même que l'élaboration de programmes au niveau régional et leur mise en œuvre au niveau national;

d) La diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés et le lancement d'initiatives pouvant contribuer à améliorer l'accès à l'information dans la région, par exemple le renforcement des réseaux, l'amélioration des infrastructures d'information et de communication, l'établissement de répertoires d'experts, etc.

C. Les prochaines étapes

1. Exemples pratiques d'améliorations du centre CC:iNet fournis par les Parties

49. Le centre CC:iNet a recueilli l'adhésion et le soutien des participants aux ateliers régionaux, de sorte que ceux-ci ont également formulé des suggestions pour améliorer le système, entre autres la création de portails régionaux dédiés et l'identification de partenaires potentiels à l'échelle régionale pour établir un répertoire des spécialistes régionaux des changements climatiques et un inventaire des matériels pédagogiques/informations disponibles sur les changements climatiques.

50. En outre, certaines Parties ont fait connaître leurs vues sur la manière de faire progresser les travaux concernant le centre d'échange d'informations et de faire en sorte qu'il soit pleinement fonctionnel, multilingue et convivial. Ces vues sont récapitulées dans le document FCCC/SBI/2006/Misc.15 et les points essentiels qui ressortent des communications sont les suivants:

a) Les Parties sont généralement satisfaites du prototype car il comporte des éléments et aborde des thèmes qui correspondent aux objectifs et elles attendent avec intérêt le plein déploiement des activités du centre d'échange d'informations;

b) La plupart des Parties suggèrent d'enrichir le contenu du centre d'échange d'informations, par exemple d'ajouter des informations sur les experts, les programmes de soutien éducatif, les stages de formation ainsi que le soutien financier et technique;

c) La maintenance du site est considérée comme un élément essentiel pour rendre le centre d'échange d'informations fonctionnel et, selon certaines Parties, celui-ci devrait être organisé, structuré et réindexé plus rigoureusement pour faciliter la communication et la recherche des informations;

d) Les Parties sont favorables à l'idée d'un site plus dynamique, faisant l'objet de mises à jour régulières et d'un suivi périodique pour garantir la fonctionnalité des liens et des documents;

e) Les sources d'information sont l'un des points soulevés par certaines Parties, qui sont favorables à un mode de communication interactif, les utilisateurs fournissant des informations et le secrétariat anticipant les besoins en matière d'informations à saisir;

f) De nombreuses Parties formulent également des suggestions sur les moyens qui permettraient de rendre le système plus convivial, par exemple créer des portails régionaux, élaborer des directives à l'intention des utilisateurs et organiser un atelier de formation pratique;

g) De nombreuses parties soulèvent la question de la disponibilité de l'information en plusieurs langues et certaines suggèrent de mettre en place un menu déroulant pour orienter vers ceux des documents qui sont disponibles en diverses langues, alors que d'autres préconisent de créer des sites miroirs multilingues du centre d'échange d'informations;

h) Pour assurer un meilleur accès au centre d'échange d'informations, certaines Parties ont soulevé la question du renforcement des capacités dans les pays en développement, en particulier s'agissant de l'accès à l'Internet et de l'établissement des points de contacts nationaux au titre de l'article 6;

i) Enfin, certaines Parties reconnaissent qu'il est nécessaire de promouvoir le centre d'échange d'informations et de rechercher des idées sur les moyens à utiliser, par exemple l'affichage de témoignages d'utilisateurs du centre ou la création sur les sites Web des pays de liens vers le centre.

2. Mesures envisageables en vue du bilan complet du programme de travail de New Delhi

51. Pour que l'on puisse faire le point du programme de travail en 2007, le secrétariat établira un rapport détaillé devant être examiné par le SBI à sa vingt-sixième session. Les informations contenues dans les communications nationales constitueront la base de l'examen, conformément au paragraphe 3 de la décision 11/CP.8. Les Parties voudront peut-être compléter les informations fournies dans leurs communications nationales par des rapports supplémentaires qui, joints au présent document et aux rapports des ateliers régionaux, notamment l'atelier qui doit être consacré prochainement aux petits États insulaires, contribueront au bilan complet.

52. En vue de l'élaboration d'un cadre amélioré pour la mise en œuvre de l'article 6, ou d'un «programme de travail après New Dehli», le SBI voudra peut-être inviter les Parties à soumettre leurs vues au secrétariat. Le secrétariat compilera alors, d'ici à 2007, les communications soumises par les Parties et en fera la synthèse dans un rapport qui pourrait constituer la base d'un cadre amélioré.

53. Le secrétariat pourrait aussi organiser et animer, avant la vingt-septième session du SBI (décembre 2007), un atelier qui serait consacré à l'examen et à l'élaboration d'un projet de programme de travail plus étoffé qui pourrait être mis définitivement en forme et adopté par la Conférence des Parties à sa treizième session.
